

Le 29 novembre 2017

Communiqué de presse

Tiznit : M. Akhannouch préside la cérémonie d'ouverture du Festival National des Parcours et s'enquiert de l'état d'avancement de projets de développement rural dans la province

Le ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Aziz Akhannouch, s'est rendu le jeudi 30 novembre à la province de Tiznit pour s'enquérir de l'état de lancement de projets de développement rural et présider la cérémonie d'ouverture de la deuxième édition du Festival National des Parcours. Il était accompagné de M. Hammou Ouhelli, Secrétaire d'Etat chargé du développement rural et des eaux et forêts, du Wali de la Région Sous Massa, M. Ahmed Ahmed Hajji et du Gouverneur de la Province de Tiznit, M. Samir Yazidi.

Projet d'aménagement d'une piste rurale et projet de réhabilitation de l'arganier dans la province de Tiznit

M. Akhannouch a visité le projet d'aménagement de la route rurale liant le barrage Youssef Ibn Tachfine et Laayoune Wassa, financé par l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) dans le cadre du programme du Fonds de Développement Rural et des Zones de Montagne. D'un coût de 10,43 millions de dirhams, ce projet permettra de désenclaver 10 douars, de faciliter le transport et la commercialisation des produits agricoles de terroir et de faciliter l'accès aux services de base.

Le Ministre a également procédé au lancement d'un projet de réhabilitation de l'arganier au niveau de la province de Tiznit sur une superficie de 750 ha au titre de 2017 pour un montant de 30 millions de dirhams au profit de 558 bénéficiaires. Le projet porte sur la réhabilitation d'une superficie de 3000 ha sur une durée de 3 ans, la mobilisation de l'eau de pluie, l'aménagement foncier, la construction et l'équipement des unités de collecte des produits et l'appui et l'encadrement des agriculteurs bénéficiaires.

Ce projet vise à l'horizon 2021 la préservation de l'arganier, l'augmentation de la productivité pour atteindre 5 Tonnes à l'hectare, l'amélioration du revenu des agriculteurs, la création d'environ 450 000 jours de travail supplémentaires et la préservation des ressources naturelles.

Inauguration du Festival National des Parcours

M. Akhannouch a présidé à l'issue de la visite de chantier, la cérémonie d'ouverture du Festival National des Parcours dans sa deuxième édition. Organisé par le Ministère de

l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le festival se tient du 29 novembre au 03 décembre 2017.

Le festival s'inscrit dans le cadre du programme national de développement des parcours et de régulation des flux de transhumants, lancé en 2015 et qui constitue un véritable instrument pour la mise en œuvre de la stratégie du ministère en matière de développement des parcours et leur gestion durable dans la perspective de développer les activités pastorales et améliorer les conditions de vie de la population des zones pastorales.

La thématique choisie pour cette édition « la loi pastorale au service du développement durable des parcours » met en exergue cette loi importante qui permettra de développer l'activité pastorale dans un cadre réglementaire. En effet, la loi pastorale, en cours d'approbation, s'aligne sur les mutations profondes qu'ont connu les espaces pastoraux, et permettra de réguler le phénomène de transhumance tout en créant des nouveaux instruments qui vont contribuer à la bonne gestion de cette activité.

Ce cadre va permettre d'organiser l'activité pastorale, l'aménagement de points d'eau, l'aménagement des parcours, la création de réserves pastorales et l'encouragement des éleveurs et de leurs organisations pastorales à s'inscrire effectivement dans le développement de l'espace pastoral pour garantir les conditions de production et de vie de la communauté pastorale.

Il convient de noter que les terres pastorales s'étendent sur une superficie de 62 millions d'hectares dont environ 9 millions d'hectares dans le territoire forestier, y compris les forêts de l'arganier. La superficie pouvant être aménagée s'étend sur 21 hectares.

Les parcours jouent un rôle important dans la couverture des besoins en alimentation animale à l'échelle nationale avec une moyenne de 30 à 36%, pouvant atteindre jusqu'à 90% dans certaines zones.

Le salon, s'étend sur une superficie d'un hectare dont 4000 m² couvertes et comporte 28 stands, un pavillon dédié aux organisations professionnelles, un espace ouvert pour les coopératives des différentes régions et un espace pour le bétail et camelins des parcours. Un pavillon spécial est dédié à des familles de pasteurs pour présenter le mode de vie des pasteurs.

Le festival se veut un espace de rencontre et d'échange d'expériences entre éleveurs et organisations professionnelles du domaine de l'élevage et de la valorisation des produits de terroir liés aux parcours. Il constitue une occasion pour présenter aux visiteurs les principales réalisations depuis le lancement du Plan Maroc Vert, liées à l'amélioration de la productivité des parcours, l'amélioration de l'accès à l'eau pour le bétail, la gestion des ressources pastorales, le désenclavement de la population de ces zones, la facilitation de l'accès aux services éducatifs et de santé et l'organisation des éleveurs dans le cadre de coopératives pastorales.

Le programme scientifique prévu en marge du festival met l'accent sur le nouveau cadre juridique des parcours, la gestion des déplacements du bétail et l'organisation des éleveurs.



LA DIVISION DE LA COMMUNICATION

B.P : 607 – Chellah – Rabat

Tél : 0537 66 54 99

Fax : 0537 76 67 40

Centre d'Information - MAPM

☎ 08 020 020 50

قسم التواصل

صندوق البريد : 607 شالة - الرباط

الهاتف : 0537 66 54 99

الفاكس : 0537-76 67-40

